

## Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2022

Préparé par le Maire à partir de sa comptabilité, le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 Juin qui suit l'exécution du budget.

Il s'agit d'un document de synthèse qui présente les résultats comptables de l'exercice écoulé et rapproche les prévisions des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Le service financier de la Ville et les services de la trésorerie de Lens travaillent ensemble pour vérifier, ajuster et présenter à l'examen et au vote des élus deux documents qui présentent des résultats identiques : le Compte Administratif, établi par la Ville, et le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie.

L'ensemble des dépenses et des recettes sont réparties en 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux.

Parmi les recettes d'investissement, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

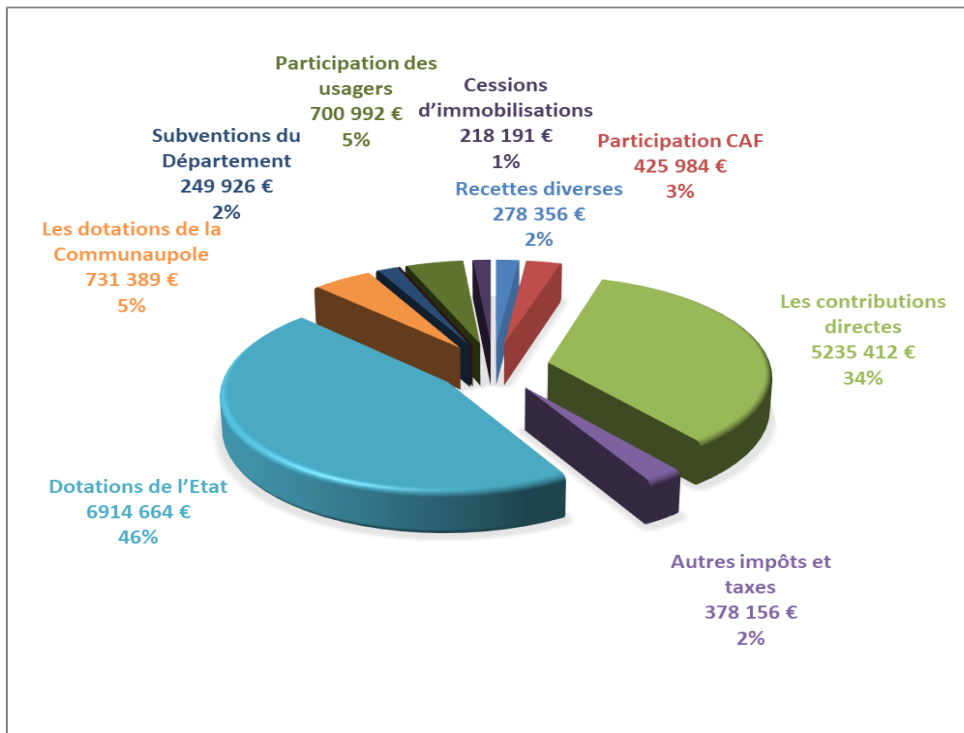
## Les chiffres en synthèse

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2021	854 249,13 €	-128 280,10 €	725 969,03 €
Recettes 2022	15 133 069,45 €	4 973 703,42 €	20 106 772,87 €
Dépenses 2022	14 524 302,04 €	3 780 583,27 €	18 304 885,31 €
<b>Résultat cumulé à fin 2022</b>	<b>1 463 016,54 €</b>	<b>1 064 840,05 €</b>	<b>2 527 856,59 €</b>
Reste-à-réaliser recettes		355 809,93 €	355 809,93 €
Reste-à-réaliser dépenses		1 429 209,32 €	1 429 209,32 €
<b>Solde à la fin de l'exercice 2022</b>	<b>1 463 016,54 €</b>	<b>-8 559,34 €</b>	<b>1 454 457,20 €</b>

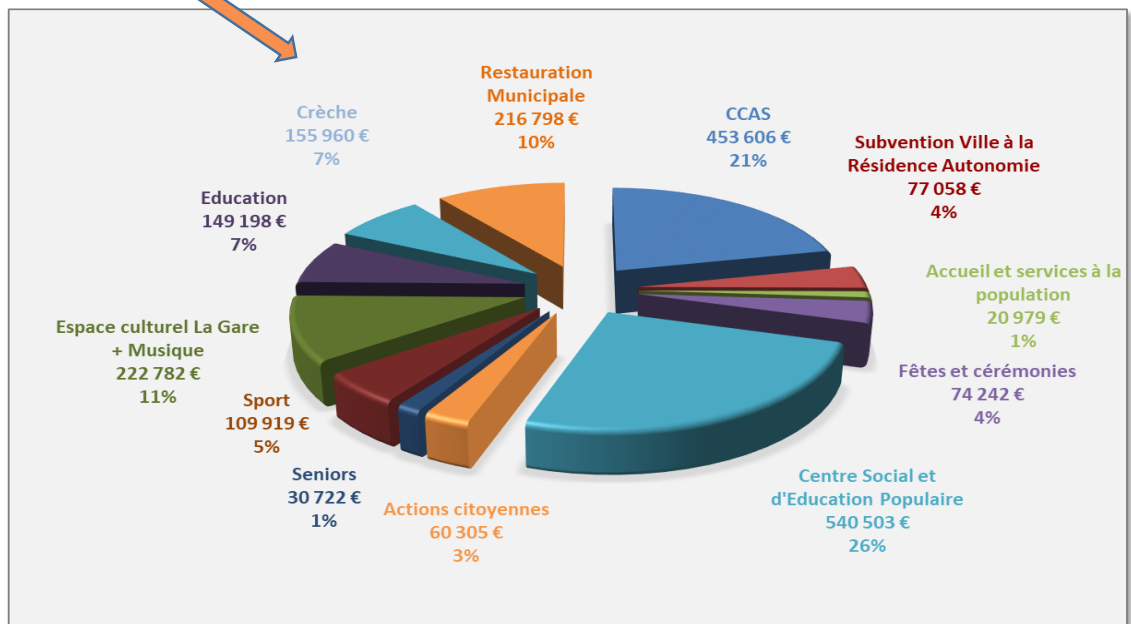
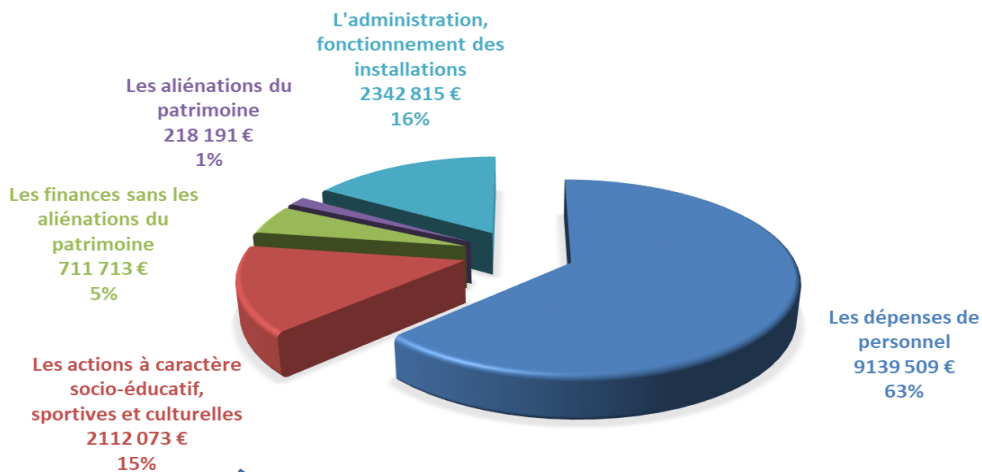
### Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En section d'investissement	560 000,00 €
En section de fonctionnement	903 016,54 €

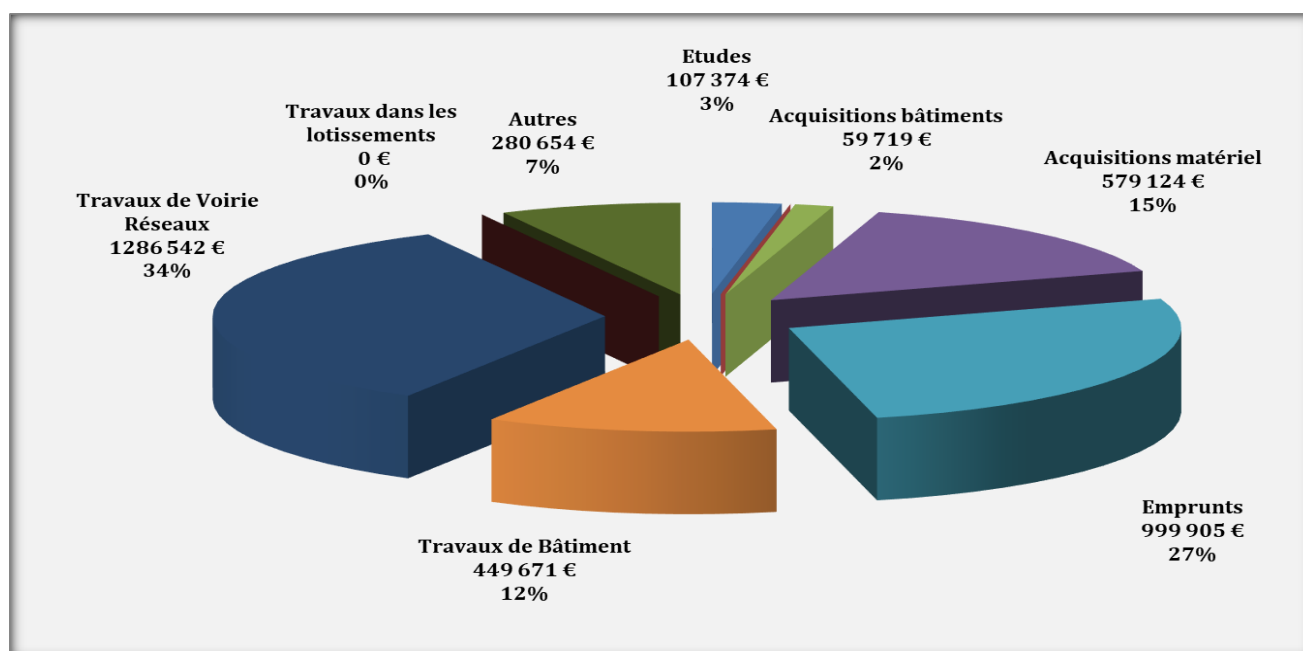
## Les recettes de fonctionnement



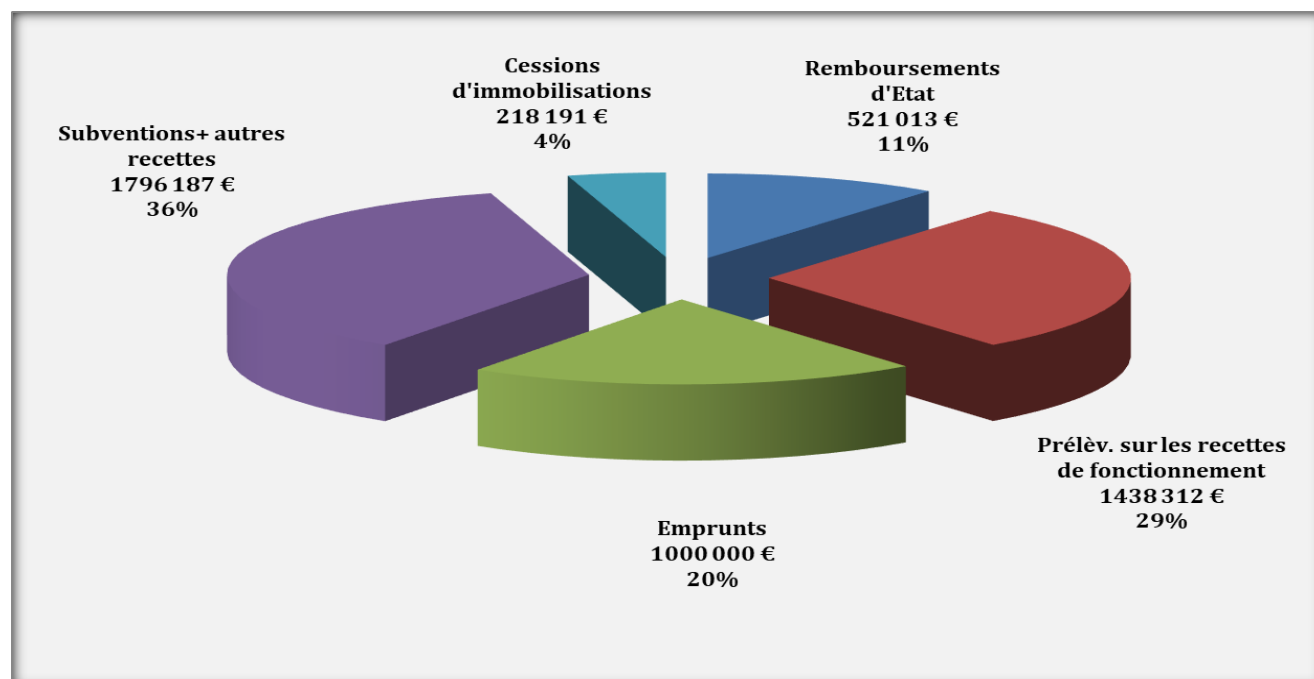
## Les dépenses de fonctionnement



## Les dépenses d'investissement



## Les recettes d'investissement



# Etat de la dette

En cours dette au 31 Dec 2022 :	8 095 285 €		
Capacité désendettement :	6,15	Seuil critique :	entre 10 et 12 ans
Taux moyen au 31 Décembre 2022 :	1,80%	Durée résiduelle moyenne :	10 ans
Nombre d'emprunts toxiques :	0		
Répartition de la dette par type de taux :	Taux fixe :	100%	
	Taux variable :	0%	

